

Pour bénéficier de l'appui du DAIE
Parlez-en à votre conseiller emploi
ou votre référent social,
ou prenez contact directement avec votre pôle d'insertion

Contacts :

SUR MARSEILLE

Pôle d'Insertion 1er, 5°, 6°, 7° arrt. : 04 13 31 73 13

Pôle d'Insertion 2°, 3° arrt. : 04 13 31 73 13

Pôle d'Insertion 4°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12° arrt. : 04 13 31 81 87

Pôle d'Insertion 13°, 14° arrt. Allauch, Plan-de-Cuques : 04 13 31 61 36

Pôle d'Insertion 15°, 16° arrt. Septèmes-les-Vallons : 04 13 31 63 03

HORS MARSEILLE*

Pôle d'Insertion d'Arles : 04 13 31 78 65

Pôle d'Insertion d'Aubagne - La Ciotat : 04 13 31 05 63

Pôle d'Insertion de Salon - Berre : 04 13 31 66 99

* sur certaines communes uniquement



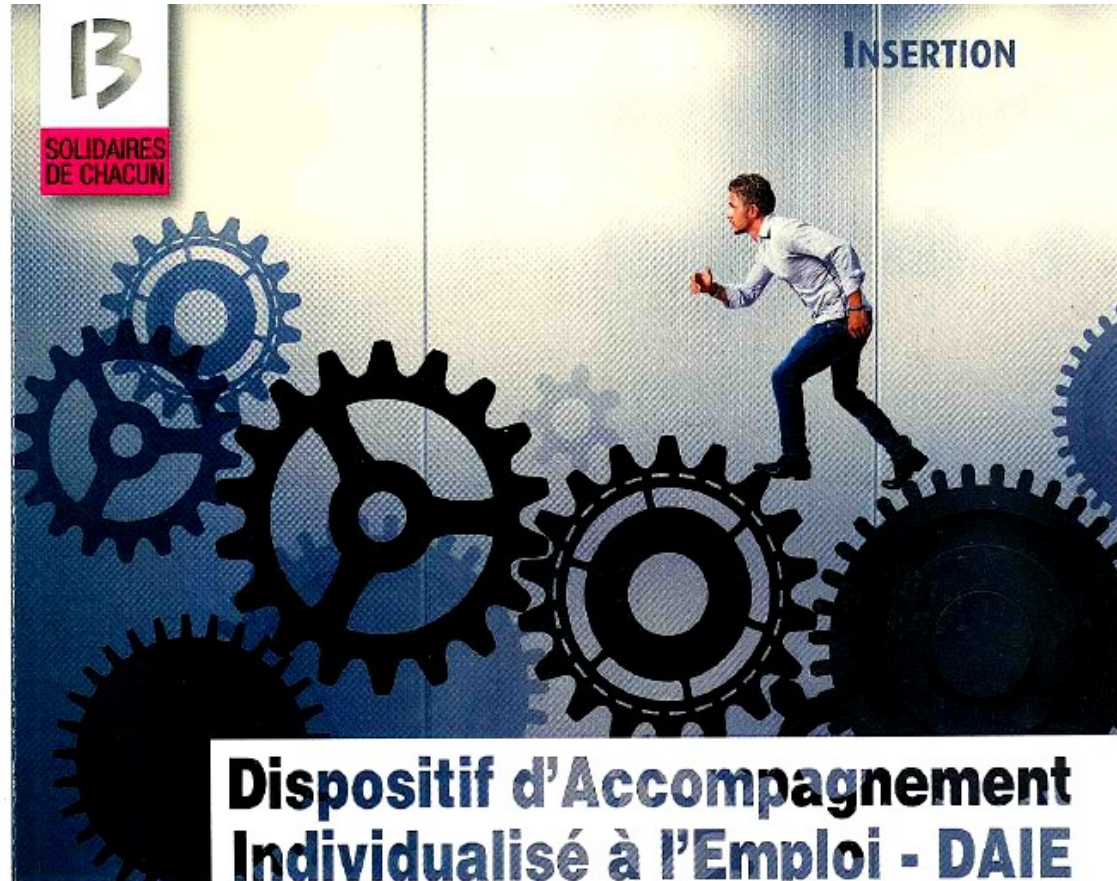
Département des Bouches-du-Rhône

DGAS - Direction de l'Insertion - 4, Quai d'Arenc - CS 70095
13304 Marseille cedex 02

13

SOLIDAIRES
DE CHACUN

INSERTION



Dispositif d'Accompagnement Individualisé à l'Emploi - DAIE

VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE DU RSA SOCLE

LE DÉPARTEMENT MOBILISE POUR VOUS
UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
COURT ET INTENSIF

© : Shutterstock - Studio graphique Département 13 - CDP - Février 2015

Edition 2015



DEPARTEMENT DES
BOUCHES-DU-RHÔNE



Fonds social européen



avec le FSE

**+ ON EST SOLIDAIRE,
+ ÇA NOUS RÉUSSIT.**

Vous êtes :

- **En capacité de vous mobiliser vers un parcours renforcé vers l'emploi,**
- **Disponible et volontaire pour trouver ou retrouver un emploi,**
- **Sans frein linguistique majeur.**

Trois étapes s'offrent à vous :

1^{ÈRE} ÉTAPE : DIAGNOSTIC

Durée : 1 mois

Nombre d'entretiens individuels : 2 à 6

Le diagnostic permet de procéder à l'analyse de votre situation professionnelle afin de :

- **vous accompagner (étape 2),**
- **vous positionner sur un emploi (étape 3),**
- **ou vous réorienter vers un dispositif plus adapté.**

2^{ÈME} ÉTAPE : ACCOMPAGNEMENT

Durée de 3 à 12 mois

L'accompagnement permet de vous mobiliser en vue d'accéder rapidement à l'emploi au travers :

- **d'entretiens individuels,**
- **d'ateliers collectifs,**
- **de mises en situation professionnelle,**
- **de mises en valeur de vos compétences et de votre parcours.**

3^{ÈME} ÉTAPE : PLACEMENT

Cette étape permet de :

- **vous mettre en relation avec les employeurs adaptés à votre profil professionnel,**
- **vous suivre trois mois dans votre nouvel emploi.**

L'engagement dans le DAIE s'inscrit dans votre parcours d'insertion dans le cadre de vos droits et devoirs.